Débat spécial

le politique? À mon avis, c'est quelque chose que les Canadiens ont le droit de savoir.

En prenant connaissance du dernier discours de la ministre, je dois avouer que j'ai éprouvé certaines inquétudes, car lorsqu'elle a abordé la question des critères, elle a énuméré les responsabilités traditionnelles liées au maintien de la paix, par exemple, lorsqu'il y a une menace à la paix et à la sécurité ou qu'un organisme multilatéral de l'ONU a décidé d'intervenir, mais elle a commencé à dire qu'il faudrait prendre en considération de nouveaux critères comme les coûts, les risques, la durée possible de missions individuelles, l'intérêt historique, politique et économique du Canada dans la région ainsi que l'existence d'un engagement bilatéral et multilatéral.

Il me semble qu'en établissant ces nouveaux critères, on essaie de restreindre notre rôle ou de limiter nos engagements. Il s'agit peut-être d'une proposition équitable à laquelle je souscris, mais il faut tout de même que la population canadienne, le Parlement, par l'entremise d'un comité parlementaire, l'étudie attentivement.

En plus des critères énumérés par la ministre, c'est-à-dire les coûts, les intérêts historiques ainsi que les engagements bilatéraux et multilatéraux, il faudrait tenir compte d'autres facteurs, notamment de l'intérêt qu'auraient les Canadiens à tenter d'alléger les souffrances extrêmes et de mettre un terme aux violations extrêmes des droits de la personne, aux crimes contre l'humanité ainsi qu'aux actes de génocides commis partout dans le monde. Cela devrait peut-être devenir le critère fondamental à appliquer avant de s'arrêter à d'autres détails. Des crimes d'une extrême brutalité sont-ils commis contre des personnes? Voilà le critère sur lequel nous devrions fonder notre décision.

Il ne faudrait pas croire que mes critères, ceux de la ministre ou ceux d'autres porte-parole à la Chambre sont des règles définitives et qu'ils ne devraient être abordés que dans le cadre de ce débat. La question est trop grave et trop vaste pour les Canadiens. Il s'agit de l'une des plus grandes décisions que la présente génération de Canadiens sera appelée à prendre, puisqu'elle porte sur le rôle que nous devrons jouer et les responsabilités que nous devrons assumer sur la scène internationale dans les années à venir.

• (1910)

Voilà pourquoi je crois qu'il est nécessaire d'élargir le débat. Je ne vois pas la ministre à la Chambre en ce moment, mais elle écoute peut-être le débat ailleurs. Il nous faut, pour bien examiner la question, créer un

comité mixte de la Chambre et du Sénat ainsi qu'envoyer ses membres dans ce pays au début du nouvel an pour qu'ils puissent analyser le nouveau rôle que le Canada pourrait jouer dans le maintien de la paix et déterminer les critères définissant ce rôle, les ressources à y consacrer et les mesures à prendre à cette fin. Tous les Canadiens, non seulement ceux de la région de l'Outaouais, mais tous les autres, d'un océan aux deux autres et à la frontière continentale, pourraient ainsi discuter de cette question des plus sérieuses. Tout le territoire canadien serait de la sorte couvert.

Le Sénat a déjà commencé à tenir des audiences. Le Comité permanent des affaires extérieures a commencé à étudier le programme de la paix. Je pense qu'on devrait confier l'importante mission au Parlement d'autoriser pareille entreprise pour montrer aux Canadiens qu'ils ont le droit de participer et que le Parlement fait vraiment face à ces questions cruciales et complexes.

Je voudrais également poser une question au sujet du rôle, dont vient de parler la ministre et qui suivra le désarmement des seigneurs de guerre et l'ouverture des corridors. La ministre a déclaré vendredi que le Canada ne participerait qu'aux opérations de désarmement et d'escorte, et non aux opérations subséquentes de maintien de la paix.

Eh bien, nous avons peut-être entendu un son de cloche légèrement différent ce soir à la Chambre, je n'en suis pas sûr. J'ignore si la ministre se rend compte que ce genre de mesure n'est qu'une solution temporaire et ponctuelle, et que le plus difficile reste à venir, car il faudra encore maintenir la paix dans ce pays où il n'y a plus de pouvoir civil. Pourquoi aller en Somalie, désarmer les belligérants, pour se retirer ensuite et laisser les mêmes forces se réarmer et reprendre les hostilités? Que gagne-t-on à ce jeu-là?

J'estime qu'il est important que la communauté internationale, le Canada y compris, lance un signal d'espoir au peuple de la Somalie et lui dise qu'elle est prête à rester le temps qu'il faudra, qu'elle est prête à engager d'autres ressources et à faire de son mieux pour répondre à l'appel, qu'elle est prête à s'assurer qu'au moment où les troupes s'occuperont du désarmement, les Nations Unies vont examiner sérieusement la reconstruction de la Somalie du point de vue de l'autorité politique, de la primauté du droit, du système juridique et du développement économique. Autrement dit, qu'elle est prête à redonner espoir aux Somaliens, et non pas seulement à leur fournir une aide humanitaire ponctuelle.